



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

# AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

KINSHASA | 12 AU 14 OCTOBRE | 2012



# AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

présenté à l'occasion du

## XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie

FRANCOPHONIE, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

Contributions des commissions et du Réseau des femmes parlementaires  
adoptées à la XXXVIII<sup>e</sup> Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie  
| Bruxelles 8 - 12 juillet 2012 |



KINSHASA- 12 AU 14 OCTOBRE 2012



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	7
INTRODUCTION .....	8
<b>PREMIÈRE PARTIE   Le rôle de l’Afrique dans la Francophonie et dans la gouvernance mondiale</b> .....	9
<b>Recommandations</b> .....	11
<b>DEUXIÈME PARTIE   Les enjeux environnementaux et économiques</b> .....	12
<b>Environnement</b> .....	12
- Ressources naturelles et responsabilité sociétale des entreprises : la gouvernance en question .....	12
- Le développement durable .....	14
<b>Recommandations</b> .....	14
<b>Economie</b> .....	15
- L’implication de l’APF dans les négociations commerciales menées sous l’égide de l’OMC .....	15
- Les Accords de Partenariats Economiques (APE) .....	15
- Le financement innovant .....	16
<b>Recommandations</b> .....	17
<b>TROISIÈME PARTIE   Gouvernance démocratique et Droits de l’Homme</b> .....	18
<b>La construction démocratique</b> .....	18
<b>Des structures politiques et administratives indépendantes</b> .....	19
<b>Vers une plus grande participation des femmes à la vie politique et une meilleure défense des droits de l’Enfant en Francophonie</b> .....	20
<b>Recommandations</b> .....	20
<b>QUATRIÈME PARTIE   Langue française, Diversité culturelle et Education</b> .....	21
<b>La jeunesse francophone : nouvelle cible de l’APF en matière de développement durable</b> .....	21
<b>Recommandations</b> .....	22



# AVANT-PROPOS



ROCH MARC CHRISTIAN KABORÉ  
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso  
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'assemblée consultative de la Francophonie. Elle est composée de 78 sections réparties en quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Ses actions visent à renforcer la coopération entre les parlements et les groupes de parlementaires partageant les valeurs de la charte de la Francophonie. Elle contribue aussi au rayonnement de la langue française et à la connaissance réciproque des cultures d'expression française.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'APF engage et met en œuvre des actions dans le domaine de la coopération interparlementaire, du développement de la démocratie et de l'État de droit.

A l'occasion du XIV<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement qui se tiendra à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 12 au 14 octobre 2012, l'APF tient à affirmer son attachement à une mondialisation maîtrisée au bénéfice de tous, qui doit avoir pour objectif majeur de réduire les écarts et les déséquilibres de développement entre les États et les gouvernements membres. L'APF milite également en faveur d'une meilleure gestion des ressources naturelles et d'une réciprocité des échanges entre les pays les plus industrialisés et ceux qui le sont moins. Les parlementaires francophones sont convaincus que ces objectifs requièrent de la part des États un solide engagement en matière de bonne gouvernance. Les questions environnementales et économiques ont toujours été au centre de leurs préoccupations. Elles constituent un préalable à toute progression vers un développement durable et solidaire. La Francophonie se doit de jouer un rôle central dans la promotion d'un nouvel ordre mondial plus juste, plus équitable et respectueux des aspirations légitimes des populations francophones.

La dette des pays pauvres, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, les impacts socio-économiques de la mondialisation dans les pays de la Francophonie, les Accords de Partenariat économiques (APE), les Accords économiques multilatéraux sous l'égide de l'OMC, l'aide publique au développement, les modes novateurs de financement du développement, la déforestation, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, la biodiversité, le foncier, les politiques migratoires dans l'espace francophone, la politique agricole, la désertification, les ressources naturelles, l'économie verte, l'éducation à l'environnement, la culture comme pilier du développement, sont tous des dossiers qui ont été longuement débattus à l'APF. Ils sont autant de défis à relever, mais ils ne pourront l'être que dans un contexte respectueux des impératifs découlant d'une bonne gouvernance démocratique et du respect des droits de l'Homme.

  
ROCH MARC CHRISTIAN KABORÉ



# INTRODUCTION

La XIVe Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie qui se tiendra du 12 au 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, sera consacrée au thème : « Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale ».

Sous cet intitulé, le Comité ad hoc a proposé que le Sommet traite de quatre thématiques :

- Le rôle de l'Afrique dans la Francophonie et dans la Gouvernance mondiale ;
- Enjeux environnementaux et économiques ;
- Gouvernance démocratique et droits de l'Homme ;
- Langue française, diversité culturelle et éducation.

Lors de sa XXXVIIIe Assemblée générale, l'APF a adopté un plan d'Avis regroupant ces quatre thématiques.



# PREMIÈRE PARTIE

## Le rôle de l'Afrique dans la Francophonie et dans la Gouvernance mondiale

**T**erre d'avenir de la Francophonie, l'Afrique est profondément liée à la construction et l'évolution de Francophonie internationale. La majorité des parlements membres de l'APF proviennent de ce continent et les nombreux enjeux liés à cette région constituent la trame de fond de la majorité des actions initiées par l'APF. Le dynamisme de la Région Afrique de l'APF, qui regroupe l'ensemble des parlements francophones du continent, témoigne également de toute l'importance politique que revêt ce continent au sein de notre organisation.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie estime que le contexte actuel de mondialisation rend plus qu'indispensable l'affirmation de la place et du rôle du continent africain dans la géopolitique mondiale.

Le continent africain vient de franchir le seuil du milliard d'habitants, 1 humain sur 7 y vit actuellement, alors qu'il n'en accueillait que 1 sur 10 en 1950. Cette population, caractérisée par une jeunesse dynamique - à titre d'exemple 43 % des Africains subsahariens ont moins de 15 ans - a le potentiel pour devenir une importante force motrice qui changera le monde de demain.

Cette dynamique démographique devra être prise en compte dans l'émergence du continent au sein de la gouvernance mondiale. Ainsi, des défis importants devront être relevés par les gouvernements en matière de demande alimentaire, d'éducation, de formation, de santé, d'emploi, de logement, voire d'autres besoins sociaux entraînant une pression sur les ressources agricoles et halieutiques, les indicateurs de développement humain, les phénomènes de migration et sur l'environnement.

Toutefois, cette transformation ne peut pas s'imaginer sans la présence d'institutions démocratiques encadrant et balisant les forces politiques.

La libéralisation de la vie politique du continent a été marquée par des avancées notoires telles que l'ouverture croissante au multipartisme, le déroulement d'élections libres ou encore l'épanouissement de la liberté d'expression. Ces progrès ont été possible non seulement au prix de farouches luttes politiques, mais également grâce à la clairvoyance de politiciens déterminés et à un appui ciblé de la communauté internationale. Elles ont permis une plus grande prise en compte des aspirations des peuples africains dans l'émancipation de leur continent.

Afin d'occuper la place qui lui revient, l'Afrique doit toutefois surmonter différents problèmes conjoncturels. La stabilité politique doit demeurer une priorité des pays de ce continent. Les différentes crises politiques

qu'ont connues certains pays dans les dernières années affectent grandement la stabilité régionale. En plus d'affecter directement les populations civiles, ces événements ont des impacts négatifs sur le développement économique de ces pays.

De plus, l'épanouissement de la démocratie doit aussi s'appuyer sur des structures politiques et administratives stables, créant un cadre d'action transparent pour le pouvoir comme pour l'opposition. Or, c'est spécifiquement dans ce créneau que l'action politique de la Francophonie trouve toute sa raison d'être. Car la construction et le renforcement des institutions démocratiques d'un pays s'avèrent un défi qui dépasse la simple organisation d'une élection mais nécessitent également la mise en place d'institutions stables et transparentes.

Enfin, aux défis démocratique et démographique qui attendent le continent africain s'ajoute un véritable défi foncier. Les questions du foncier et du «titrement» sont tout à la fois sensibles et essentielles pour le continent africain. Elles influent en effet sur le développement économique des pays, car sans titre foncier, il est impossible de donner des garanties et, sans garanties, il n'y a pas d'accès au crédit bancaire, base de l'essor économique.

Cette problématique de la sécurisation du titrement foncier est étroitement liée à celle de l'accaparement des terres, elle-même liée à la crise alimentaire qui touche de nombreux pays. En effet, la location des terres agricoles par des pays pauvres en terres, mais riches en devises dans des pays pauvres en devises, mais riches en terres est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire. Ce phénomène représente une grave menace pour les populations dont les moyens de subsistance dépendent directement de l'accès à la terre et dont les droits fonciers ne sont pas garantis.

Une meilleure gestion foncière, permettrait au continent africain d'envisager dans de meilleures conditions son développement économique, au bénéfice des populations locales.

Pour le continent, ces défis doivent être transformés en opportunités afin de mettre en place une société ouverte à tous, à tous les âges, respectant le droit de vivre dans la dignité tant en milieu urbain que rural, facilitant la participation de tous aux processus de production et de décision, prévenant ainsi la discrimination et l'exclusion sociale.

En conséquence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**RECOMMANDE** de continuer à soutenir et à accompagner l'Afrique dans sa mobilisation pour la bonne prise en compte de ses préoccupations dans les enceintes internationales et sa bonne représentation au sein des organes de décision, notamment au Conseil de Sécurité des Nations unies et au G20 ;

**ENCOURAGE** la mise en œuvre des politiques intégrant les défis démographiques parmi les questions de développement et de stratégies de lutte contre la pauvreté ;

**RECOMMANDE** de mettre en œuvre les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale sur un plan national, en concertation avec tous les acteurs concernés, en particulier, les mouvements sociaux et paysans ;

**ENCOURAGE** les actions visant à favoriser l'émergence d'une meilleure gestion foncière sur le continent africain, passant notamment par la création d'un titrement foncier simplifié et sécurisé ;

**PROPOSE** que la question de l'appropriation des terres fasse l'objet de mécanismes de transparence et de suivi tels que ceux mis en œuvre pour les industries minières et pétrolières dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

## DEUXIÈME PARTIE

### Les enjeux environnementaux et économiques

## I ENVIRONNEMENT

### RESSOURCES NATURELLES ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES : LA GOUVERNANCE EN QUESTION

La question des conflits liés à l'extraction des ressources naturelles s'avère un sujet complexe et sensible à plusieurs égards. Elle s'exprime dans les situations où les droits des personnes vivant à proximité ou travaillant sur les sites d'exploitation de ressources naturelles sont compromis, et dans les cas de conflits violents qui se déroulent entre plusieurs factions à l'intérieur même d'un pays ou dans les zones frontalières. Dans un cas comme dans l'autre, on observe un risque accru d'atteinte aux droits de la personne, de violence envers les collectivités, particulièrement les femmes et les enfants, et de corruption au niveau politique, pour ne nommer que ces effets potentiels.

Malgré des progrès notables accomplis au cours des dernières années au sein de l'espace francophone en matière de responsabilité dans l'extraction des ressources naturelles, progrès encouragés par la déclaration du Sommet de la Francophonie de Québec en 2008, force est de constater que la situation demeure préoccupante notamment dans certaines régions où les conflits exacerbés par l'exploitation des ressources naturelles ont des impacts négatifs sur les populations locales.

Où qu'ils soient situés, les projets d'extraction des ressources naturelles mettent en jeu la responsabilité des gouvernements et des sociétés nationales et transnationales œuvrant dans ce secteur. Il s'agit ici de contribuer à installer et respecter les mécanismes de gouvernance assurant l'évaluation des projets, leur suivi et la participation du public aux différentes phases d'implantation et d'opération.

Certains processus nationaux et internationaux ont été mis en marche pour encadrer l'exploitation des ressources naturelles. On peut trouver plus d'information sur ces initiatives au sein du rapport de l'APF sur

« Ressources naturelles et conflits au sein de l'espace francophone » disponible sur le site internet (<http://apf.francophonie.org>).

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie estime qu'il est du devoir des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de contribuer activement à l'émergence de nouvelles structures d'intervention et de contrôle en matière d'exploitation de ressources naturelles. Ces derniers doivent unir leurs efforts pour faire en sorte que les initiatives et accords existants soient respectés et mis en œuvre.

La Francophonie doit également supporter les initiatives régionales, comme celle de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui vise notamment à développer de nouveaux mécanismes de certification et de traçabilité des minéraux. En somme, la Francophonie doit réaffirmer que la mise en valeur des ressources naturelles dans le respect des droits de l'Homme, des collectivités locales et de l'environnement naturel et culturel, demeure un atout en vue de la résolution des conflits et du développement économique des régions les plus vulnérables.

De même, l'un des enjeux majeurs pour une bonne gouvernance environnementale repose sur le développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Si la RSE prend corps dans le cadre des engagements volontaires des entreprises, elle repose aussi sur des normes contraignantes résultant en particulier des instruments internationaux en vigueur et des droits universels, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques d'une part, et aux droits économiques, sociaux et culturels d'autre part.

L'APF soutient la volonté de la Francophonie de promouvoir pleinement ces normes et principes. Il s'agit pour les parlementaires francophones d'encourager la signature et la ratification des instruments pertinents (s'agissant par exemple du protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels) ainsi que leur transposition en droit interne. Le suivi des recommandations du mécanisme de l'examen périodique universel (EPU) soutient également cette démarche.

Dans le cadre de leur participation au Conseil des droits de l'Homme, les États et gouvernements francophones ont adopté en 2008 le cadre conceptuel développé par le Représentant spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme et les sociétés transnationales et autres entreprises. Ce cadre repose sur trois principes :

- l'obligation de protéger qui revient à l'État lorsque des tiers, y compris des sociétés, portent atteinte aux droits de l'Homme ;
- la responsabilité de respecter les droits de l'Homme qui incombe aux entreprises ;
- la nécessité d'un accès plus effectif des victimes à des mesures de réparation.

En juin 2011, pour permettre la concrétisation de ce cadre conceptuel, le Conseil des droits de l'Homme a adopté une série de principes directeurs en matière de droits de l'Homme à l'intention des entreprises.

Parallèlement, l'APF tient à souligner, à l'instar de l'OIF, le rôle des organisations de la société civile dans la promotion de la RSE. Ces acteurs, et en particulier les défenseurs des droits, sont des garants essentiels du respect des principes universels. Ils peuvent être en outre d'excellents agents de l'ancrage social de ces principes dans leurs pays. Ils peuvent porter des actions de sensibilisation et diffuser l'information dans un pays. Il convient donc de veiller à leur participation aux différents stades d'élaboration, de mise en œuvre,

de contrôle et de communication des politiques menées, par les pouvoirs publics ou par les entreprises. L'efficacité de la RSE et le respect des droits de l'Homme par les entreprises dépendent en grande partie de la définition collective des intérêts en jeu et de la construction de compromis sociaux acceptables par le plus grand nombre.

Lors de sa XXXVIII<sup>ème</sup> Session de Bruxelles, l'APF a adopté une résolution sur la gouvernance économique, la transparence et la responsabilité sociétale des entreprises. Dans cette résolution, l'APF invite les pays à s'appuyer sur la force du réseau que représente la Francophonie, pour partager l'information, faciliter la coopération et la recherche dans les pays membres, développer la gouvernance économique, la transparence et la responsabilité sociétale des organisations et entreprises.

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La thématique du développement durable était déjà au centre du Xe sommet de la Francophonie tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 2004. L'Avis de l'APF à cette occasion met en avant un certain nombre d'éléments environnementaux, notamment la réduction et la stabilisation des gaz à effet de serre, la prévention de la déforestation et de la désertisation, l'utilisation efficace des ressources naturelles et le respect de la biodiversité, et en fait des préalables indispensables à tout développement durable (Le texte intégral de l'avis est disponible sur le site de l'APF: <http://apf.francophonie.org>).

De plus, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a voté de nombreuses résolutions concernant notamment la déforestation, la gestion des déchets ou encore le développement des énergies renouvelables, visant à promouvoir dans les législations nationales un développement durable et partagé au bénéfice des populations.

## Recommandations

**En conséquence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**INVITE** les Chefs d'État et de gouvernement à contribuer activement à l'émergence de nouvelles structures d'intervention et de contrôle en matière d'exploitation des ressources naturelles en zones de conflit ;

**ENCOURAGE** la signature et la ratification des instruments internationaux pertinents pour une meilleure Responsabilité Sociétale des Entreprises ainsi que l'accélération de leur transposition en droit interne ;

**ENCOURAGE** les Chefs d'État et de gouvernement à œuvrer pour une meilleure prise en compte du développement durable, à travers notamment la prévention de la déforestation, la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables.

# I ECONOMIE

## L'IMPLICATION DE L'APF DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'OMC

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) effectue depuis huit ans un suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ainsi, les parlementaires francophones sont convaincus que, dans la perspective du multilatéralisme, le développement des pays du Sud ne peut prendre son sens que dans le cadre d'une coopération multilatérale renouvelée. Cette conviction pousse l'APF à appuyer les efforts de tous ses membres, et tout particulièrement des pays en voie de développement, afin de relancer des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC. Ces dernières devraient en effet permettre que les objectifs du programme de Doha pour le développement puissent se traduire enfin par une participation effective des pays en développement à l'économie mondiale.

L'importance des programmes de coopération menés avec l'OMC justifie pleinement le souhait de l'APF d'adhérer au Comité de pilotage de la Conférence parlementaire de l'OMC, à l'image de l'Assemblée parlementaire du Commonwealth (APC). En effet, son absence au sein de ce Comité, limite injustement l'implication des parlementaires francophones dans les décisions concernant la conclusion du cycle de Doha. L'APF compte ainsi sur le soutien des pays membres de la Francophonie pour atteindre cet objectif.

## LES ACCORDS DE PARTENARIATS ÉCONOMIQUES (APE)

L'APF s'intéresse également aux accords de partenariats économiques (APE) mis en place entre l'Union européenne (UE) et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP).

Dans ce cadre, l'APF a appelé, dans une résolution adoptée à la Session de Kinshasa en 2011, la Commission européenne à :

- replacer la dimension du développement au cœur de son partenariat avec les pays ACP ;
- aider les pays ACP à renforcer leurs capacités d'expertise et de négociation dans le domaine des relations commerciales internationales ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif central, contenu dans l'article premier de la Convention de Cotonou, à savoir « la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté dans la zone ACP, étant entendu que ces moyens doivent inclure un accroissement des aides financières consenties par le FED, ainsi que des mesures d'annulation de dettes » ;

- prévoir des clauses de sauvegarde pour les secteurs particulièrement menacés par une exposition aux marchés mondiaux, et notamment le secteur agricole ;
- moduler l'objectif de libéralisation des échanges en fonction des situations particulières des pays et régions concernées, et notamment de leur aptitude à affronter la concurrence sur les marchés internationaux ;
- soutenir le processus d'intégration régionale des pays ACP, préalable à la conclusion d'accords APE ;
- adapter le rythme et le calendrier des négociations sur les APE aux difficultés rencontrées.

L'APF estime néanmoins qu'il convient également, pour évaluer ce partenariat UE-ACP d'une manière vraiment objective et apprécier ses chances de réussite, de souligner les obligations qui incombent aux pays ACP eux-mêmes. Nombre d'entre eux doivent encore fournir des efforts importants pour améliorer leur gouvernance, et promouvoir une utilisation équitable des ressources publiques qui privilégie la lutte contre la pauvreté, les systèmes de santé et l'éducation, clé de voûte du développement futur de ces jeunes États.

### LE FINANCEMENT INNOVANT

L'APF a soutenu le principe des financements innovants de façon explicite à l'occasion du dernier Sommet de Montreux.

Compte tenu du contexte de crise financière et des tensions liées à la dette souveraine des États, considérés comme les principales sources de ce type de financement, l'APF suit avec une attention particulière les questions relatives à la Taxe sur les Transactions Financières (TTF), au financement innovant lié aux transports internationaux, et notamment maritimes et aériens, permettant la mise en place de mécanismes quasi-automatiques, de manière prévisible ainsi qu'à ceux liés à la sécurité alimentaire et aux moyens de l'assurer.

La question de la TTF est bien sûr au cœur de ces débats, rappelant tout d'abord que nombre de pays se sont déclarés favorables à sa mise en place, et déplorant ensuite qu'elle paraisse destinée désormais à combler les déficits budgétaires des pays développés. A l'origine entièrement dédiée au financement du développement, seuls 30% de cette TTF semble aujourd'hui devoir être réservée pour ce dernier. Par ailleurs, les mécanismes retenus apparaissent très complexes, et donc de nature à inciter à l'évasion fiscale, et non à lutter contre cette dernière. De plus, ces mécanismes sont propres à créer des effets de niche réduisant d'autant les montants attendus.



**En conséquence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**RECOMMANDE** instamment aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de poursuivre la mobilisation des pays francophones autour des négociations commerciales, tant à Genève qu'à Bruxelles (APE et Secrétariat général des ACP) et à Addis-Abeba (Union africaine et Commission économique pour l'Afrique) pour permettre d'assurer une présence et un impact plus fort des pays francophones au niveau de l'OMC ;

**INVITE** les Chefs d'État et de gouvernement à s'engager à respecter les calendriers de mise en place visant à installer durablement des mécanismes innovants de financements du développement (taxe sur les transactions financières, taxes sur les transports).

## TROISIÈME PARTIE

### Gouvernance démocratique et Droits de l'Homme

## I LA CONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE

Le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie, l'APF a, dès sa création, inscrit son action dans une veille dynamique des actions menées par la Francophonie dans les domaines de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix. La défense et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme conformément aux conventions internationales constituent les axes principaux de son action politique en la matière.

En observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone, l'APF, via sa Commission politique, joue ainsi un rôle actif en tant que « vigie de la démocratie ».

Comme l'a reconnu l'APF dans son Avis au Sommet de Montreux, la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme demeurent des défis importants sur lesquels la Francophonie doit rester mobilisée. Cette mobilisation constante pourra lui permettre à l'avenir de jouer un rôle important dans la gouvernance mondiale en tant qu'acteur majeur des relations internationales.

Compte tenu du lien étroit existant entre la démocratie, la paix et le développement, l'APF estime donc qu'il est fondamental pour assurer le développement harmonieux et durable des sociétés dans l'espace francophone, de promouvoir la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme.

Tout en saluant des avancées notoires dans ces domaines, notamment dans le processus de démocratisation de certains pays, l'APF estime nécessaire de réitérer ses recommandations formulées dans son avis à l'occasion du XIIIème Sommet de Montreux en 2010 :

- Considérer la Déclaration de Bamako comme référence pour tout ce qui concerne la démocratie et les droits et libertés dans l'espace francophone ;
- Garantir et favoriser l'organisation d'élections libres, transparentes et reconnues par la communauté internationale ;

- Tenir compte de la collaboration et de l'expertise de l'APF en la matière, notamment dans la prévention et le règlement des conflits et dans l'accompagnement des pays en sortie de crise ;
- Renforcer la coopération et le partenariat avec d'autres acteurs internationaux, notamment l'ONU et en particulier les organisations régionales, l'Union africaine, la CEDEAO et la SADEC.

La Francophonie a eu l'audace, en 2000, de se doter d'un document normatif lui donnant les moyens de promouvoir et de contribuer à l'émancipation de la démocratie à l'échelle planétaire, la déclaration de Bamako. Grâce à une foule de mécanismes prévus par cette déclaration, notamment l'alerte précoce, la réactivité de la Francophonie face aux situations de crises politiques s'est grandement affirmée en dix ans.

La déclaration de Bamako consacre le fait que la démocratie commence avant tout par le déroulement d'une élection libre, fiable et transparente qui sanctionne la relation primordiale qui lie l'électeur et son représentant.

Mais la déclaration de Bamako ne s'arrête pas là et c'est ce qui fait toute sa force.

## DES STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES

**E**n effet, si l'élection s'avère un moment marquant, ce fait n'est pas en soi garant de l'épanouissement de la démocratie au sein d'une société et ne met en aucun cas les pays à l'abri des risques de multiples crises politiques ébranlant les principes fondamentaux de l'État de droit.

Effectivement, la démocratie nécessite également la mise en place de structures politiques et administratives qui traduisent, de la part des gouvernants, comme chez les citoyens, une culture démocratique intégrée.

Cour des comptes, vérificateur général, ombudsmans, institutions nationales de défense des droits de l'Homme, médiateur de la République, ou encore commissions électorales et tribunaux indépendants créent un cadre d'action transparent au sein duquel le pouvoir en place, tout comme l'opposition, peuvent agir. Si ces structures se doivent de survivre au-delà du pouvoir qui les a conçues, elles sont également tenues d'assumer leur rôle stratégique de contre-pouvoir et de rempart face à toute autorité suspectée de sombrer dans l'arbitraire. Il est également primordial de faire leur promotion auprès des populations.

# VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE ET UNE MEILLEURE DÉFENSE DES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCOPHONIE

Depuis dix ans déjà, l'APF développe son Réseau de femmes parlementaires de la Francophonie. Ayant comme objectif premier la promotion d'une plus grande participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, tant au plan national qu'international, le Réseau des femmes de l'APF s'est notamment illustré par son combat pour la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

A titre d'exemple, le Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie a été la première délégation internationale à être reçue par l'Assemblée constituante tunisienne en décembre 2011. Lors de cette mission de prise de contact et d'information, les membres de la délégation ont pu échanger avec des femmes parlementaires tunisiennes issues des différents partis politiques élus à l'Assemblée constituante. Cette rencontre a permis d'aborder des sujets tels que l'avenir du droit des femmes ainsi que le développement économique et social de la Tunisie.

En matière de défense des droits de l'Enfant, l'APF tient à réaffirmer la recommandation faite dans son Avis à l'occasion du Sommet de Montreux en 2010 d'œuvrer pour la protection des enfants dans les conflits armés conformément au Protocole additionnel à la Convention des droits de l'Enfant du 25 mai 2000.

## Recommandations

En conséquence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**RECOMMANDE** d'encourager les différentes actions régionales, et au premier chef celles la Cédéao et de l'Union Africaine, visant à renforcer la démocratie, la justice et l'État de droit et à surmonter les difficultés dans les domaines politique, de la sécurité et du développement sur ce continent ;

**RECOMMANDE** aux Chefs d'État et de gouvernement de soutenir les initiatives en vue d'instaurer des structures politiques et administratives indépendantes afin de garantir aux populations le respect des principes fondamentaux de l'État de droit ;

**INVITE** les Chefs d'État et de gouvernement à soutenir les engagements de l'APF en matière de participation des femmes à la vie politique ainsi qu'en matière de protection des Droits de l'Enfant, et ce particulièrement lors de conflits armés.

## QUATRIÈME PARTIE

### Langue Française, Diversité Culturelle et Education

# LA JEUNESSE FRANCOPHONE : NOUVELLE CIBLE DE L'APF EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'APF a décidé de cibler plus particulièrement la jeunesse dans le cadre d'actions environnementales. Ainsi, l'éducation à l'environnement et au développement durable des jeunes issus des Parlements nationaux des jeunes (PNJ) et du Parlement francophone des jeunes (PFJ) est l'une de ses nouvelles priorités.

Thèmes fondamentaux de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, les Objectifs du millénaire (ODM), l'Éducation pour tous (EPT) et le respect de la diversité culturelle posent les jalons de cette éducation au développement durable qui doit se mettre en place progressivement.

En février 2011, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'UNESCO, ont organisé la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEDEC), à laquelle 250 parlementaires et délégués ont assisté. Au terme de ses deux jours de travail, les participants à la Conférence ont adopté la *Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Ce texte, qui reconnaît la culture comme le quatrième pilier du développement durable, invite les chefs d'État et de gouvernement à prendre en compte la culture comme outil de développement durable et à ce titre, son rôle transversal. Le texte précise que cela nécessite de renforcer les synergies entre les politiques culturelles, éducatives, sociales, de jeunesse et de coopération internationale.

L'APF souhaite donc conjuguer, dans la mise en place de l'Éducation au développement durable, les ressources technologiques disponibles, comme notamment les programmes d'apprentissage multimédia de l'Opérateur de la Francophonie qu'est TV5MONDE, mais également les démarches déjà existantes en matière de stratégie de développement durable. Nécessitant une coopération de tous les secteurs d'activités ainsi qu'une formation spécialisée des enseignants dans l'espace francophone, l'objectif de l'Éducation au développement durable est bien de former des citoyens en mesure de prendre des décisions justes et pérennes en agissant sur leur environnement immédiat.

En adoptant une résolution dédiée à la mise en place d'une Éducation au développement durable, l'APF invite les chefs d'État et de gouvernement à donner suite à ses réflexions et à s'associer aux instances de la Francophonie pour favoriser une approche citoyenne du monde.

## Recommandations

En conséquence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**INVITE** les Chefs d'État et de gouvernement à encourager toutes les initiatives en matière d'éducation au développement durable, afin de former des citoyens responsables et conscients de leur impact sur leur environnement ;

**INVITE** les Chefs d'État et de gouvernement à prendre en compte la culture comme un pilier du développement durable, ce qui se traduit notamment par une poursuite des efforts de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.



politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:  
**apf.francophonie.org**

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : [info@apf-fr.org](mailto:info@apf-fr.org)

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>